République française

Liberté - Égalité - Fraternité

LA SALVETAT SAINT-GILLES

DÉCISION DU MAIRE N°48-2026

Objet : Attribution Marché 2026-PS-003 « Marché public de prestation d'assurance » - Lot N°5

Le Maire de la Commune de La Salvetat-Saint-Gilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment l'article 27,

Vu la délibération n°2026-36 en date du 10 juin 2026, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment le 4e,

Vu la Délibération du Conseil Municipal N° 2026-34 en date du 15 avril 2026, relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS,

Vu la Délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S N° 2026-13 en date du 28 avril 2026, relative à l'approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent entre la commune et le CCAS,

Vu la Convention de groupement de commandes entre la commune de La Salvetat-Saint-Gilles et le centre communal d'action sociale signée le 4 mai 2026,

Vu la Décision du Président du Grand Ouest Toulousain N°2026-036 en date du 16 février 2026, relative à l'attribution du marché de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à RISK PARTENAIRES,

Vu la Décision du Maire N°47 en date du 27 juillet 2026, relative à l'attribution des lots N°1, N°3 et N°4 et le classement sans suite du lot N°2,

Considérant la procédure de consultation, engagée en vue de la passation d'un marché public de prestation d'assurances pour les besoins de la commune à compter du 1er janvier 2027,

Considérant l'appel d'offres ouvert « marché public de prestation d'assurance » 2026-PS-003, procédure formalisée comportant 5 lots, portant le numéro 1157231 sur la plateforme des marchés publics DEMATIS et publié sur les organes suivants le 24 avril 2026 :

Site de la Commune https://www.lasalvetat31.fr/
www.e-marchespublics.com
https://grand-ouest-toulousain.e-marchespublics.com
B.O.A.M.P
J.O.U.E

REÇU EN PREFECTURE
le 01/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-031-213105265-20260831-48_2026-AR

Considérant la date limite de réception des offres au 4 juin 2026,

Considérant la réunion de la « Commission d'appel d'offres » du 5 juin 2026, pour ouverture des offres électroniques,

Considérant la réunion de la « Commission d'appel d'offres » du 28 juillet 2026, pour analyse et décision,

Considérant que l'analyse des offres a permis d'identifier l'offre commerciale la plus avantageuse économiquement au regard des critères de jugement définis dans les documents de consultation,

Considérant qu'un candidat a été sélectionné pour le lot N°5,

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer l'acte d'engagement du marché public 2026-PS-003 pour le lot N°5 avec le titulaire suivant :

- LOT N°5 - Dommages aux biens

GROUPAMA D'OC
14 rue Vidailhan CS 93105, 31 131 BALMA CEDEX, représentée par Mme BOUSQUET Florence, en sa qualité de Directrice Générale

ARTICLE 2

De régler les factures correspondantes :

- LOT N°5

Montant forfaitaire annuel :
Offre de base + PSE 1 Franchise générale 1 500.00 €
- 34 049.41 € T.T.C

Les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants, à l'article 6161.

ARTICLE 3

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans, à compter du 1er janvier 2027

Fin du marché : 31/12/2030.

Fait à La Salvetat-Saint-Gilles,
Le 31 août 2026,

M. le Maire,
François ARDERIU,

MAIRIE DE LA SALVETAT-ST-GILLES
31 (Haute-Garonne)

REÇU EN PREFECTURE
le 01/09/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AR-031-213105265-20260831-48_2026-AR